AR Prefecture
024-292401098-20260210-2026S001-DE
Reçu le 11/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE SAINT JUST
Mairie
24320 St JUST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 10 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de SAINT JUST s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean-Claude JOUBERT

M. PONCEAU Fabien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1
Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PONCEAU Fabien se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr JOUBERT Jean Claude, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PONCEAU Fabien

Le Président,
JOUBERT Jean-Claude

Association Syndicale Autorisée
de SAINT-JUST
MAIRIE
Agrément du 15 mars 96

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401098-20260210-2026S002-DE
Reçu le 11/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE SAINT JUST
Mairie
24320 St JUST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 10 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de SAINT JUST s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean-Claude JOUBERT

M. PONCEAU Fabien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2
Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de JOUBERT Jean Claude, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :
  * résultat de l'exercice : 15 570.74 €
  * résultat antérieur : 27 608.59 €
  * TOTAL A AFFECTER : 43 179.33 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :
  * solde d'exécution cumulé : - 2 043.00 €
  * solde des restes à réaliser : 0€
  * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 2 043.00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 2 043.00 €
* affectation complémentaire en "réserves" : .....€
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 41 136.33 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PONCEAU Fabien

Le Président,
JOUBERT Jean-Claude

Association Syndicale Autorisée de SAINT-JUST 24320 MAIRIE Agrément du 15 mars 96

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401098-20260210-2026S003-DE
Reçu le 11/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE SAINT JUST
Mairie
24320 St JUST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 10 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de SAINT JUST s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean-Claude JOUBERT

M. PONCEAU Fabien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3
Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Jean Claude JOUBERT, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,
Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.
Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat après en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 -Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PONCEAU Fabien

Le Président,
JOUBERT Jean-Claude

Association Syndicale Autorisée de SAINT JUST 24320 MAIRIE Agrément du 15 mars 96

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le …….. et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401098-20260210-2026S004-DE
Reçu le 11/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE SAINT JUST
Mairie
24320 St JUST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 10 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de SAINT JUST s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean-Claude JOUBERT

M. PONCEAU Fabien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4
Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Jean Claude JOUBERT Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PONCEAU Fabien

Le Président,
JOUBERT Jean-Claude

Association Syndicale Autorisée de SAINT JUST 24320 MAIRIE Arrêté du 15 mars 96

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401098-20260210-2026S005-DE
Reçu le 11/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE SAINT JUST
Mairie
24320 St JUST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 10 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de SAINT JUST s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean-Claude JOUBERT

M. PONCEAU Fabien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5
Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Jean Claude JOUBERT Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le dossier de gestion prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- charges fixes : 240,00 € HT / souscription appel en Avril
- consommation : 0,10 € HT / m³ appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PONCEAU Fabien

Le Président,
JOUBERT Jean-Claude

Association Syndicale Autorisée de SAINT-JUST 24320 MAIRIE Agrément du 15 mars 96

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le …… et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401098-20260210-2026S006-DE
Reçu le 11/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE SAINT JUST
Mairie
24320 St JUST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 10 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de SAINT JUST s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean-Claude JOUBERT

M. PONCEAU Fabien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6
Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Jean Claude JOUBERT Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

USAGERS		PROPRIETAIRES		Souscription 1
EARL	DE LA BERTAUDIE	COMTE	Jean-Marie	6
EARL	DE LA BERTAUDIE	EARL	DE LA BERTAUDIE	10
EARL	DE LA BERTAUDIE	DURAND	CHRISTIAN	4
EARL	DE LA BERTAUDIE	EARL	DE LA BERTAUDIE	8
EARL	PONCEAU	PONCEAU	Fabien	15
EARL	PONCEAU	COMTE	Jean-Marie	6
EARL	PONCEAU	PONCEAU	Serge	33

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PONCEAU Fabien

Le Président,
JOUBERT Jean-Claude

Association Syndicale Autorisée de SAINT-JUST 24320 MAIRIE
Décret du 15 mars 96

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401098-20260210-2026S007-DE
Reçu le 11/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE SAINT JUST
Mairie
24320 St JUST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 10 février 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de SAINT JUST s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean-Claude JOUBERT

M. PONCEAU Fabien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7
Objet : point sur le dossier de subvention

Mmes isabelle DUSSAUD et Elise GADAUD informent les membres du syndicat de l'avancement du dossier de demande de subvention auprès de la région. Ce dossier est en cours d'étude par l'instructrice de la Région et passera en commission permanente en avril 2026.

Compte tenu que certains travaux seront à réaliser en urgence et ne pourront pas attendre le lancement d'un appel d'offre, Monsieur JOUBERT Jean Claude, et Monsieur PONCEAU Fabien valident le fait de commander à la société OPURE un devis pour le remplacement du moteur de la pompe ainsi que la fourniture et pose d'un démarreur ralentisseur en lieu et place de la résistance statorique qui a brûlé en fin de saison 2025.

Madame GADAUD informera les services de la région de ces travaux afin que ceux-ci puissent être pris en compte dans les financements attribués.

Concernant le financement des travaux, Le président propose de demander un emprunt sur 15 ans à taux fixe pour financer la part autofinancement de ces travaux soit 98 986 €. Un emprunt court terme de 12 mois renouvelable sera demandé pour le financement de l'avance des subventions et de la TVA, soit 121 000 €.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide d'approuver :

- Les travaux d'urgences
- Donne tous pouvoirs au président pour signer les emprunts liés à cet investissement de 219 971 €.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PONCEAU Fabien

Le Président,
JOUBERT Jean-Claude

Association Syndicale Autorisée de SAINT-JUST 24320 MAIRIE
Agrément du 19 mars 96

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ……et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292401098-20260210-2026S007-DE
Reçu le 11/03/2026

ASA de St Just

Mairie 24320 ST JUST

Liste d'émargement du syndicat

Date : 10 février 2026

Nom	*Fonction*	*Pouvoir*	*Signature*
MR COMTE Jean-Marie 420 ch de l'euche 24320 ST-JUST	Vice Président		
MR DURAND CHRISTIAN 87 rue des lilas, le bourg 24320 SAINT JUST	Membre		
MR JOUBERT Jean-Claude 794 chemin de la croix la Bertaudie 24320 ST-JUST	Président		
MR PONCEAU Serge 213 chemin du château 24320 SAINT JUST	Membre		
MR PONCEAU Fabien 213 chemin du château 24320 SAINT JUST	Secrétaire		

POUVOIR

Je soussigné COMTE Jean-Marie , Syndic de L'ASA de St Just ,donne pouvoir à M. JClaude JOUBERT de me représenter à la réunion de Syndicat le 10 février 2026 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à ST JUST , le 10-02-2026

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

Comte

AR Prefecture
024-292401098-20260210-2026S007-DE
Reçu le 11/03/2026

ASA de St Just

Mairie

24320 ST JUST

Mail : stjust@adha24.fr

à St Just, le 27 janvier 2026

MR PONCEAU Serge

213 chemin du château

24320 SAINT JUST

Vous pouvez consulter les documents statutaires et les délibérations sur :

https://adha24.com/documents/asa-de-st-just/

Réunion du syndicat

Nous vous prions de bien vouloir assister à la réunion du syndicat qui aura lieu le :

10 février 2026 à 14h30

à la mairie de St Just

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Vote du Compte Financier Unique 2025,
- Vote du budget primitif 2026,
- Vote de la tarification 2026,
- Validation de la liste des souscriptions,
- Point travaux,
- Questions diverses.

Je vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Jean-Claude JOUBERT

POUVOIR

Je soussigné PONCEAU Serge , Syndic de L'ASA de St Just ,donne pouvoir à M. Ponceau Fabien de me représenter à la réunion de Syndicat le 10 février 2026 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à St Just , le 10/02/2026

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir